



Le journal de la commune de Générac

Janvier 2019

Sommaire

Notre commune p. 2 à 11

L'école p. 12 et 13

La vie associative p. 14 et 15

Les numéros utiles p. 16

Les acteurs économiques p. 17

Jouons un peu p. 18

L'agenda

30 mars : soirée Rock organisée par le comité des fêtes

23 juin ; repas avec Orchestre organisé par le Trait d'Union

29 juin : kermesse des écoles

Plus de dates page 15

A savoir

Désormais le ramassage des ordures est effectué même les jours fériés (sauf le 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier).

Editorial

Chères Généracaises, chers Généracais,

Après ces derniers mois agités dans la commune qui nous ont menés à des élections complémentaires, il faut aujourd'hui calmer les esprits et regarder l'avenir avec sérénité.

J'ai pris mes fonctions de Maire le 18 Janvier et constitué un nouveau conseil au sein duquel la confiance est réciproque. Tout le monde a répondu présent et nous sommes tous prêts à nous investir pour réaliser toutes les tâches qui nous incombent, et il y en a beaucoup.

L'année 2019 sera une année de transition pendant laquelle nous allons lancer l'étude de projets pour améliorer votre quotidien.

Certains de ces projets ne seront réalisables qu'en 2020 voire 2021 : nous nous engageons à vous tenir informés via le journal communal ainsi qu'à la mairie.

Une permanence est désormais ouverte le samedi matin sur rendez-vous : moi-même ou l'un de mes adjoints sera ravi de vous y accueillir.

L'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2019, qu'elle puisse vous apporter joie et bonheur et surtout une bonne santé.

Le Maire, Daniel Chilon

Votre nouvelle équipe municipale

À la suite des élections partielles du 13 janvier 2019, voici la nouvelle équipe municipale :

Maire : CHILON Daniel

1^{er} Adjoint : HERAUD Roland

2^{ème} Adjointe : CADUSSEAU Emmanuelle

Conseillers municipaux :

BARBERET Alain

CADUSSEAU Régis

CLUZEAU Hervé

COURJAUD Christophe

DUBAU Philippe

EYMAS Marie-Michelle

LAUGA Agnès

MOTARD Philippe

PARMENTIER Ingrid

PENAZZI Christian

ROUET Luc

ROZE Odile

Notre feuille de route :

Nous allons nous recentrer sur « mieux vivre ensemble à Générac » en vous proposant, tout au long de l'année, de participer avec nous à des « chantiers communaux » (nettoyage, désherbage, plantation de fleurs, peinture, travaux divers ...) selon vos envies et savoir faire.

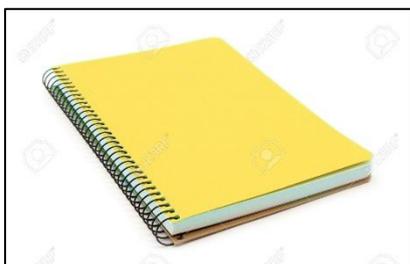
Notre priorité est d'améliorer votre quotidien. Pour cela, n'hésitez pas à nous faire part de vos idées, besoins, envies : nous étudierons leur faisabilité et vous tiendrons informés du suivi.

Votre nouvelle équipe municipale

Nous vous remercions pour votre présence nombreuse lors des vœux dimanche 27 janvier. A cette occasion, le Maire a parlé de travaux réalisés avec l'aide des conseillers municipaux. Voici les photos du « trou d'eau » qui a été sécurisé à Bret :



Comme promis, une boîte à idées est à votre disposition à la mairie pour toutes vos propositions concernant la commune.



Un cahier de doléances a été ouvert à la mairie : nous nous engageons à le transmettre à la Commission Nationale du Débat Public à la fin du mois de mars.

Réforme des listes électorales

A compter du 1^{er} janvier 2019, de nouvelles modalités d'instruction pour les demandes d'inscription ainsi que la prise en compte automatique des mouvements d'office seront mises en place. Les listes électorales issues de la révision 2017/2018 restent en vigueur pour les scrutins intervenant d'ici le 10 mars 2019.

Pour l'électeur, le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre.

En vertu de l'article L17 du code électoral, pour participer à un scrutin, un électeur doit avoir déposé sa demande d'inscription au plus tard le sixième vendredi avant un scrutin, sauf dérogations prévues par l'article L30 du code électoral (mobilité professionnelle, acquisition ou recouvrement du droit de vote après la date limite d'inscription).

Le secrétariat de la mairie est ouvert :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h
- le Mardi et le jeudi de 13h à 17h

Permanence du maire le samedi matin sur rendez-vous.

Tel : 05 57 64 74 28

@ : generac-mairie@wanadoo.fr

Recensement militaire (ou recensement citoyen)

Tout jeune Français qui a **16 ans** doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Les pièces à fournir :

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- Livret de famille à jour

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Attention : il n'est pas délivré de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez (par mail ou courrier).

En cas d'absence de recensement, le jeune :

- Ne sera pas convoqué à la JDC et ne pourra pas y participer et, en conséquence ne pourra pas s'inscrire aux concours et examens d'État (permis de conduire, BEP, baccalauréat, ...) avant l'âge de 25 ans
- Ne pourra pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans

Demande de carte d'identité et de passeport biométrique

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement.

Mairies délivrant des cartes d'identité et passeports biométriques les plus proches :

- ✓ Blaye (tel : 05 57 42 68 68)
- ✓ Saint Savin (tel : 05 57 58 95 95)
- ✓ Saint André de Cubzac (tel : 05 57 45 10 10)
- ✓ Montendre (tel : 05 46 49 20 54)

Attention, le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous.

Halte aux dépôts sauvages

Déchets retrouvés sur notre commune



Laisser ses ordures au pied des conteneurs à déchets ou dans la nature est une source de pollution visuelle, olfactive et environnementale surtout quand il s'agit de produits toxiques déposés à même le sol (huile de vidange, pots de peinture, produits phytosanitaires, piles...).

➤ La loi

Abandonner ses déchets, même dans un sac fermé, en dehors des lieux prévus à cet effet constitue un dépôt sauvage. **C'est une infraction répréhensible par la loi.**

➤ Rappel

Nous avons à notre disposition une filière de collecte pour la totalité de nos déchets :

- ✓ Collecte des ordures ménagères en porte à porte,
- ✓ Des Pôles Recyclage pour les encombrants, les gravats et les produits toxiques.

L'accès aux Pôles Recyclage est réservé aux habitants du territoire munies d'une **carte** à présenter obligatoirement.

- Cette carte est gratuite et délivrée sur simple demande. Elle doit être présentée à chaque passage.
- Elle offre un nombre de passages illimités : un seuil de 20 passages permet de vérifier que la carte est bien utilisée par un particulier.
- La carte est attribuée par foyer et ne doit pas être prêtée. Les déchets générés par des travaux effectués par des professionnels sont très souvent facturés, pensez à demander des justificatifs de traitement.

Si vous êtes témoin d'un dépôt sauvage, n'hésitez pas à contacter la mairie. Si vous le pouvez, prenez des photos et le numéro de plaque minéralogique du véhicule.

La liste des déchets acceptés aux pôles recyclage :



Les 3 Pôles les plus proches sont :

Pôle Recyclage de St Paul

Lieu-dit Fourneton
33390 St Paul de Blaye

Pôle Recyclage de St Mariens

2bis Tessonneau
33620 St Mariens

Pôle Recyclage de St Aubin

Moxenne
33820 St Aubin de Blaye

Tel : 05 57 84 74 00

Ces 3 Pôles sont ouverts aux particuliers et aux professionnels du lundi au samedi :

- Du 1^{er} mars au 31 octobre de 9h à 12h et de 14h à 18,
- Du 1^{er} novembre au 29 février de 9h à 12h et de 13h à 17h

Pour bien vivre ensemble, nous devons respecter quelques règles



L'évacuation des eaux usées

Les eaux usées désignent à la fois les eaux vannes (l'eau provenant des WC) et les eaux grises (l'eau provenant du lavabo, de la cuisine, du lave-linge...).

Ces eaux ne peuvent pas être rejetées en l'état dans la nature, car elles sont nocives pour l'environnement. Les eaux usées doivent donc au préalable être traitées pour prévenir les risques de pollution.

Il existe 2 méthodes d'assainissement des eaux usées :

1. Elles sont évacuées dans un réseau communal d'assainissement collectif, communément appelé *le tout-à-l'égout*,
2. Elles sont récupérées par un équipement d'assainissement non collectif, communément appelé *assainissement autonome ou individuel*.

Dans notre commune nous ne disposons pas de tout-à-l'égout. Par conséquent, **c'est le propriétaire qui a l'obligation de mettre en œuvre sa propre installation d'assainissement et doit l'entretenir régulièrement sous peine de *sanction financière***.



Entretien des terrains

Les propriétaires sont tenus d'entretenir leurs terrains, qu'ils soient privés ou agricoles.

Les terrains non entretenus (c'est-à-dire en friche ou encombrés de débris, gravats, déchets de chantiers), peuvent causer un préjudice aux propriétaires des terrains voisins. Ce préjudice peut être la présence de mauvaises herbes ou d'animaux nuisibles par exemple.

Rappel : en cas de préjudice, un voisin peut saisir le tribunal d'instance et le maire peut, après avoir envoyé une mise en demeure restée sans effet, faire réaliser les travaux *aux frais du propriétaire*.

Pour bien vivre ensemble, nous devons respecter quelques règles



RAPPEL : Toute construction, modification de volume de l'habitation, création d'une nouvelle surface, modification de l'aspect extérieur, aménagement des combles **doit faire l'objet d'une déclaration à la mairie.**



➤ Chien et chat errants

La divagation des chiens et des chats est interdite par l'article 213-2 du code rural.

Tout chien tout chat repérés errants doit faire l'objet d'un signalement auprès du secrétariat de la commune sur laquelle se situe l'animal.

Ne pas emmener l'animal trouvé chez un vétérinaire.

Contactez le secrétariat de la mairie de GENERAC au 05 57 64 74 28.

Au titre de son pouvoir de police, le Maire se chargera de le récupérer et de le prendre en charge. L'animal sera ensuite conduit à la fourrière animale.



➤ Nuisances sonores liées aux animaux

En Gironde, c'est l'arrêté préfectoral du 22 avril 2016 qui dit que « **Les propriétaires d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive** ».



➤ Il est interdit de brûler dans son jardin :

- L'herbe issue de la tonte de la pelouse,
- Les feuilles mortes,
- Les résidus de taille de haie, d'arbuste, d'élagage et de débroussaillage,
- Les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou faire l'objet de compostage.

La déchetterie la plus proche est à Saint Paul de Blaye. Elle est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.



Bonne pratique : Une fois le ramassage effectué, pensez à rentrer vos poubelles.

La salle des fêtes René Mariochaud



Vous souhaitez réserver la salle des fêtes, contactez la mairie au : 05 57 64 74 28.

Les tarifs selon la saison

Avec chauffage

Habitants de la commune

- 1 jour : 125€
- 2 jours : 170€

Hors commune

- 1 jour : 185€
- 2 jours : 230€

Sans chauffage

Habitants de la commune

- 1 jour : 95€
- 2 jours : 125€

Hors commune

- 1 jour : 155€
- 2 jours : 185€

Pour les habitants de Générac, pour 100€ de plus, nous mettons à votre disposition du matériel de sonorisation.

Cautions :

- 100€ pour le ménage
- 300€ pour la dégradation des biens mobiliers et immobiliers
- 50€ pour le tri des déchets
- 1500€ pour l'utilisation du matériel de sonorisation (réservé aux habitants de la commune)

Obligatoire : fournir une attestation d'assurance couvrant les risques inhérents à la location

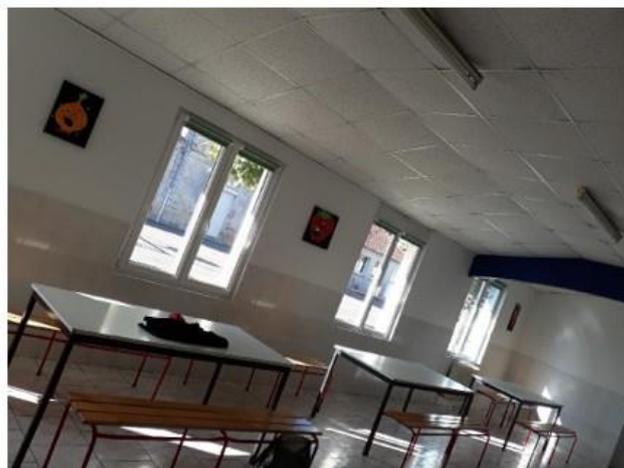
L'école communale



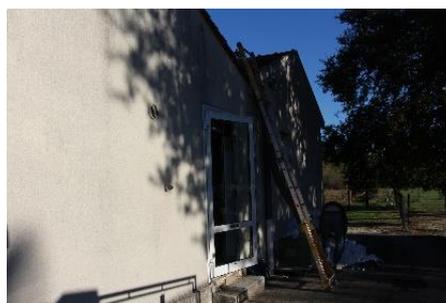
Pendant les vacances scolaires de la Toussaint, la **cantine a fait peau neuve** et une nouvelle **aire de jeux** a été installée.

Atelier décollage de papier peint : avant les vacances, avec l'aide de Pauline, notre cantinière, les enfants ont enlevé le vieux papier peint du réfectoire.

Pendant les vacances, Pauline a repeint les mur, les radiateurs et les cadres. La peinture nous a été offerte par l'entreprise Unikalo que nous remercions.



Enfin, pour affronter les grands froids sereinement, l'isolation de la toiture de la cantine a été refaite.



Une nouvelle aire de jeux a été installée dans la cour par nos cantonniers Robert et Pascal, et par Hervé Cluzeau.



Pour plus de renseignements concernant l'école, vous pouvez contacter le **SIRP** par téléphone au **05 57 64 74 28** ou par mail generac-sirp@orange.fr

Les menus de la cantine sont disponibles sur le site internet de la commune <http://www.generac33.fr>

Solutions des jeux



6	3	4	7	9	5	8	2	1
7	2	5	8	1	3	4	6	9
8	1	9	2	4	6	3	7	5
5	4	3	9	7	8	2	1	6
9	8	7	6	2	1	5	4	3
1	6	2	5	3	4	9	8	7
4	5	8	1	6	9	7	3	2
3	7	6	4	5	2	1	9	8
2	9	1	3	8	7	6	5	4

Niveau 1

9	5	6	8	7	3	4	2	1
1	8	7	5	2	4	6	9	3
3	2	4	6	1	9	8	5	7
2	1	5	4	9	8	3	7	6
4	6	8	7	3	2	9	1	5
7	3	9	1	6	5	2	4	8
5	4	2	3	8	7	1	6	9
6	9	3	2	5	1	7	8	4
8	7	1	9	4	6	5	3	2

Niveau 3

Rébus : la phrase à trouver est :
 "Rien ne sert de courir, il faut partir à point" (riz / un / nœud / cert / deux / cou / rire / île / faux / part / tee / rat / poing).
 Cette phrase célèbre est issue de la fable Le Lièvre et La Tortue.

La vie associative à Générac

Voici les différentes associations présentes sur la commune ainsi que l'agenda des manifestations à venir.

A.C.H.G : Association des Consommateurs de Haute Gironde

Pour vos rendez-vous ou autres renseignements merci de contacter le :

- Tél : 06 13 17 99 70
- Adresse mail : assoconsom@orange.fr

Toute personne motivée, pour nous rejoindre, sera la bienvenue, la formation est faite par nos soins.

Nouveau : une permanence est assurée tous les samedis matin à la mairie de Générac sur rendez-vous

Le Président

L'ACCA : association de chasse de Générac

Restauration de l'église de Générac

Association pour la restauration et l'entretien de **l'église Saint Genès de Générac**

Activ Gym



Activ Gym vous propose des cours de gymnastique pour tous les âges et tous les niveaux dans la salle des fêtes de la commune.

Pour plus de renseignements vous pouvez nous joindre au 05 57 64 62 16

La présidente

Le comité des fêtes

Le comité des fêtes de Générac vous propose des animations tout au long de l'année : repas dansant, réveillon du nouvel an, salon des « petites mains créatives & gourmandes », concert de rock, etc...

Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire, contactez-nous au 06 17 18 43 53.

La présidente

Iban son combat face à Duchenne

Notre association a pour but de réaliser et financer les rêves d'Iban, financer l'achat de matériel et l'aménagement du logement pour améliorer son quotidien, partager son histoire avec d'autres familles, informer et faire connaître la maladie et son quotidien.

Contact : Mme Berry 06 35 20 46 44

Grain de sel

L'Association Grain de S.E.L Générac Saugon vous propose depuis 20 ans des activités hebdomadaires sur les 2 communes.

Si vous souhaitez vous inscrire à l'une de nos activités, contactez- nous au 0674044460 (chœur de femmes ou théâtre) ou au 0628964080 (atelier ping-pong et manifestations).

Dernière minute : suite au départ du chef de cœur Gérard Pruvost, nous vous proposons une nouvelle chorale dirigée par Anne Lyse, Mélody Paris de son nom de scène. Une séance découverte vous est proposée le mardi 5 mars à 20h30 à Générac.

Le Président

La p'tite récré

L'association des parents d'élèves des écoles de Générac et Saugon organise des manifestations tout au long de l'année afin de soutenir les écoles dans leurs projets scolaires : loto, soirée, etc... On participe ainsi financièrement pour les sorties, les fournitures scolaires et le matériel nécessaire aux deux écoles.

La présidente

Le trait d'union, club du 3^{ème} âge

Le Club du 3^{ème} âge organise des lotos et des repas tout au long de l'année.

Pour ceux qui n'ont pas le calendrier, il suffit de le réclamer au président Daniel ou à la trésorière Martine, lors d'une manifestation.

Contacts : Daniel au 06 13 17 99 70 et Martine au 06 87 94 00 09.

Le Président

LES PROCHAINES MANIFESTATIONS

Février	Mars	Avril
14 : Loto du <i>Trait d'Union</i> 28 : Repas et loto du <i>Trait d'Union</i>	14 : Loto du <i>Trait d'Union</i> 23 : Loto de <i>Iban son combat face à Duchenne</i> 28 : Repas et loto du <i>Trait d'Union</i>	11 : Loto du <i>Trait d'Union</i> 25 : Repas et loto du <i>Trait d'Union</i>
Mai	Juin	Juillet
4 : Soirée Entrecôte frites du <i>Comité des Fêtes</i> 9 : Loto du <i>Trait d'Union</i> 19 : Pique-nique communal du <i>Comité des Fêtes</i> 23 : Repas et loto du <i>Trait d'Union</i>	13 : Loto du <i>Trait d'Union</i> 16 : Sortie Vélo de <i>Grain de Sel</i> 23 : Loto et Grand repas avec orchestre du <i>Trait d'Union</i> 27 : Repas et loto du <i>Trait d'Union</i>	11 : Loto du <i>Trait d'Union</i> 25 : Repas et loto du <i>Trait d'Union</i>

Les numéros utiles

Pompiers	18	}	112 depuis un téléphone mobile
Gendarmerie	17		
SAMU	15		

Dépannage électricité 0 810 33 30 33

Dépannage eau 05 81 91 35 03

Dépannage téléphone fixe 39 00

Poteau de téléphone cassé, fils coupé

Sur un téléphone mobile, quel que soit votre opérateur, téléchargez l'application gratuite « Dommages Réseaux » et laissez vous guider.

Sur internet, quel que soit votre fournisseur d'accès, allez sur le site <https://dommages-reseaux.orange.fr/> et laissez vous guider.

Hôpital de Blaye 05 57 33 40 00

AMSADHG (Association de Maintien à Domicile de la Haute Gironde) 05 57 58 97 33

Ecole primaire de Générac 05 57 64 55 14

Ecole maternelle de Saugon 05 57 42 50 67

Mission locale de la haute gironde 05 57 58 01 56

Syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement (S.I.A.E.P.A.) du Bourgeois
(à contacter pour vos démarches lors de la vente ou de la rénovation d'une habitation)

05 57 68 22 36

Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) 05 57 42 75 20

Les acteurs économiques de notre commune

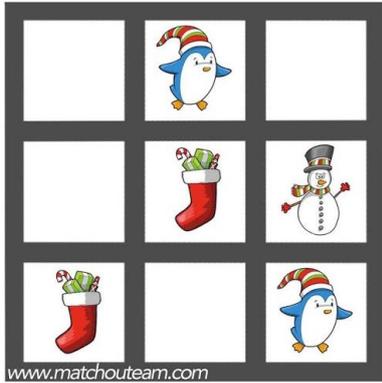
Vous êtes artisan, entrepreneur, auto-entrepreneur, viticulteur et vous souhaitez figurer dans le prochain journal et/ou sur le site internet, n'hésitez pas à déposer votre logo, carte, publicité à la mairie.





Jouons un peu

Grilles de sudoku pour les petits et les grands



Retrouve l'emplacement des étiquettes : il faut que le dessin n'apparaisse qu'une seule fois dans la même ligne et la même colonne.



Niveau 1/5

2			8	6				
	7		4					
				9	7	3	2	
		2	5	3			8	
		7		2	5			
	4			7	8	2		
8	1	9	2					
				3		6		
		4		9				1

Niveau 3/5

			4	5	3			
			2	5		7		4
			3				6	9
		9		6			4	8
				3				
2	1			9		3		
3	2				9			
1		7		2	4			
		5	6		7			

Rébus



De quelle fable de Jean de La Fontaine est issue cette phrase célèbre ?

Solutions des jeux page 13



Mairie de Générac

Pour suivre l'actualité de la commune, rendez-vous sur
<http://www.generac33.fr>

Rendez-vous cet été pour le prochain numéro